

**12/04/2017 - Sécurité sur les navires : les intérêts français pris en compte - Renaud Muselier et Franck Proust (LR, PPE, Fr)**

« Grâce à ce texte, nous aurons dorénavant une législation harmonisée en Europe qui renforcera la sécurité des navires à passagers en navigation nationale, sans pour autant augmenter les contraintes auprès des acteurs du secteur maritime » ont déclaré Renaud Muselier et Franck Proust au lendemain de l'adoption de la révision de la Directive établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers, en commission Transports et Tourisme du Parlement européen.

« La France présente le plus faible taux d'accidents de bateaux dans l'Union. Notre réglementation nationale étant déjà bien adaptée, nous avons obtenu un délai de 9 ans avant que les armateurs, les architectes, les sites de constructions des chantiers navals français aient à intégrer les normes européennes. Car s'il est nécessaire d'augmenter la sécurité de toute la flotte navigante en Europe, il ne s'agit pas de le faire à l'encontre des industriels, et particulièrement de la filière aluminium en France. Le texte est ainsi équilibré, augmentant la sécurité des passagers tout en préservant le savoir-faire français », ont expliqué les députés.

Les députés européens se sont dits particulièrement satisfaits du résultat de ce vote : « C'est la preuve que la défense des intérêts français passe par une implication directe et active au sein des institutions européennes. Car lorsque la France fait entendre sa voix, elle est écoutée. Son avis est respecté. Le repli sur soi n'est jamais une solution. Désormais, la balle est dans le camp français puisqu'il reviendra au prochain gouvernement de préserver ces acquis lors des négociations au Conseil, ultime étape avant une adoption définitive en plénière à Strasbourg. Nous suivrons de près ce dossier car les enjeux sont considérables pour ce secteur. »